

Extrait du ch-cayenne.fr

<http://ch-cayenne.fr/Permanence-d-Acces-aux-Soins-de.html>

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S)

- Services aux Patients -



Date de mise en ligne : lundi 8 mars 2010

Copyright © ch-cayenne.fr - Tous droits réservés

Qu'est-ce qu'une PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) ?

Selon la **Circulaire DH/AF1/DGS/SP2/DAS/RV398/376 du 17 décembre 1998** relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des établissements de santé participant au service public hospitalier et l'accès aux soins des personnes les plus démunies ; la PASS est une cellule de prise en charge médico-sociale destinée à faciliter l'accès des personnes démunies au système hospitalier, ainsi qu'aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins d'accueil et d'accompagnement social.

En d'autres termes, la PASS a pour but de faciliter l'accès des personnes en situation de précarité au système de santé, et de les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Où se situe la PASS de Cayenne ?

Le service social de la PASS au CHAR est situé à l'accueil des urgences (dans le hall) à droite.

Comment fonctionne la PASS ?

Mise en place depuis 2000 au CHAR, le service social de la PASS, est ouverte tous les jours **de 08h00 à 15h00 sauf le vendredi de 08h00 à 14h00.**

Les permanences sont assurées par deux assistantes sociales et ont lieu **le lundi mardi jeudi et vendredi de 08h00 à 12h00.**

Les missions de la PASS :

- Accueil et orientation du patient
- Permettre et/ou améliorer l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité
- Favoriser l'accès au dispositif de droit commun
- Veiller à l'ouverture et/ou à l'établissement des droits
- Améliorer la qualité de la prise en charge globale du patient

Qu'est-ce qu'un BON PASS ?

C'est un document délivré par le service social de la PASS, il permet d'accéder au plateau technique de l'hôpital et aux différents examens complémentaires. Il permet d'accéder aussi à la délivrance gratuite des médicaments, par conséquent à la pharmacie hospitalière uniquement, et dans le cadre de la Procédure de dispensation de produits pharmaceutiques dans le cadre de la PASS.

La délivrance du BON PASS se fait qu'après un entretien social par l'assistante sociale de la PASS.

En effet, cet entretien permet d'évaluer :

- la situation de précarité du patient
- la couverture sociale existante, obligatoire et complémentaire en vue le cas échéant, d'une ouverture de droits
- la capacité de prise en charge par le patient de sa situation sociale.

L'antenne de Balata (extension de la PASS de Cayenne)

Elle fonctionne depuis 2004, située dans un quartier sub-urbain de la périphérie de Cayenne, plus précisément dans le quartier de Balata (*sis Ariba, rue des Caraïbes 97 351 Matoury*).

L'antenne de Balata répond à un besoin de la population aux origines culturelles et ethniques variées qui présente des problèmes de santé importants, des difficultés d'accès aux droits et peu d'accès aux soins.

Le personnel de l'antenne de Balata est composé de :

- un médecin qui effectue 2 vacations de 3 heures par semaine
- une infirmière qui assure 2 vacations de 3 heures par semaine assiste le médecin et prodigue les soins
- une médiatrice de santé à temps complet qui assure les permanences.

Les permanences sont assurées par une médiatrice qui maîtrise l'anglais, le saramaca, le surinamais, le hollandais et comprend le portugais :

- **Lundi : 12h00 à 18h00**
- **Mardi et jeudi : 09h00 à 13h00**
- **Vendredi : 09h00 à 14h00**

Les consultations médicales :

- Lundi : 15h00 à 18h00
- Vendredi : 09h00 à 12h00

Les activités de l'antenne de Balata sont les suivantes :

- Accueil, écoute, information et orientation notamment vers l'assistante sociale de la PASS du CHAR
- Instruction des dossiers de couverture sociale